



## **Modalités de sélection AIDA France**

### **Championnats du monde AIDA individuels Outdoor 2022 V2 (19 mai 2022)**

1. Le comité directeur est désigné instance de sélection pour les mondiaux AIDA **2022**. Les décisions concernant les modalités de sélections sont prises à la majorité simple des voix exprimées du CD. Il vote la sélection sur la base d'une proposition faite par un comité de sélection mis en place à cet effet.
2. Les membres du CD actuel, candidats potentiels à la sélection, ne peuvent pas voter sur les points concernant les sélections.
3. Dans tous les cas, les compétiteurs devront avoir 18 ans révolus au début des championnats du monde AIDA, avoir la nationalité française et une licence AIDA France 2021, **se déclarer candidat par email à : [selection@aidafrance.fr](mailto:selection@aidafrance.fr) avant le 5 juin 2022** et ne pas avoir été sous le coup d'une suspension pour dopage dans les deux années précédant le premier jour des championnats du monde dans toute fédération nationale ou internationale
4. Le comité de sélection proposera au CD une liste de 1 à 2 athlètes\* H et 1 à 2 athlètes\* F par discipline, classés par ordre décroissant selon leur meilleure performance du AIDA international ranking 2021 ou leur meilleure performance AIDA, ffessm ou cmas réalisées entre le 1er février 2022 et le 15 juillet 2022. Les athlètes qualifiés d'office par AIDA international (wild card) feront partie de cette liste en plus des 1 à 3\* athlètes sélectionnés. Le comité de sélection peut proposer au CD d'avancer la date limite du 15 juillet de prise en compte des performances, si le classement ne fait plus de doute dans l'esprit du comité de sélection.

*\*Possiblement jusqu'à 3 ou 4 si AIDA international « ouvre les inscriptions à un quota » supérieur à 2 athlètes par sexe discipline et nation.*

Le comité directeur d'AIDA France peut mettre en place si besoin et si possible, entre le 30 juin et le 15 juillet 2022 un ou des matins de sélection si 2 candidats étaient à égalité ou si cela était nécessaire.

5. Minima - La sélection est conditionnée à la réalisation des minimas élites ou espoirs suivants :

<b>MINIMAS OUTDOOR 2021</b>	<b>FEMMES</b>		<b>HOMMES</b>	
	<b>Elites</b>	<b>Espoirs</b>	<b>Elites</b>	<b>Espoirs</b>
<b>FIM</b>	70m	50m	90m	70m
<b>CNF</b>	48m	40m	65m	50m
<b>CWT</b>	70m	65m	90m	75m
<b>CWTB</b>	70m	50m	90m	70m

7. Si une égalité subsistait pour la dernière place qualificative, le CD départagerait les candidats selon des critères sportifs (autres perfs réalisées, régularité des athlètes, etc...).
8. Dans le cas où il ne serait pas possible de sélectionner 2 athlètes sur la base des seuls minimas, le comité de sélection se réserve de proposer au CD la possibilité de proposer une sélection à des athlètes candidats étant proches des minimas espoirs
9. Il est mis en place une liste de remplaçants, au-delà de la deuxième place, en cas de blessure d'un titulaire. Les remplaçants seront éventuellement sollicités par ordre de classement.
10. Tout athlète retenu sur la liste des sélectionnés AIDA France s'engagera par la signature d'une charte, à respecter un ensemble de règles de correction vis à vis d'AIDA France et de ses partenaires, de tout organisateur et concurrent.
11. Seule AIDA France peut décider de qui appartient officiellement à la sélection AIDA France et peut revendiquer le titre de "membre de l'équipe de France AIDA" afin d'en faire usage pour son propre compte.

12. Toute question relative à ces modalités de sélection doit parvenir à : [selection@aidafrance.fr](mailto:selection@aidafrance.fr)

13. Tout cas de figure particulier concernant un athlète ayant postulé et pouvant survenir pendant la période de sélection, sera discuté au sein du pôle sélection, afin de déterminer s'il y a lieu ou non de proposer à la sélection cet athlète, même s'il ne remplit pas toutes les conditions requises par le présent texte, une sélection en équipe nationale ne pouvant se résumer à des mathématiques.

14. Seuls les athlètes ayant réalisé des minima « élite » sont partiellement soutenus financièrement. Tous les athlètes sélectionnés se voient remettre un ou deux textiles portant le ou les logos des partenaires AIDA France.

15. S'il advenait que le présent texte fasse l'objet de précisions ou d'amendements, l'information sera immédiatement diffusée via le site web d'AIDA France, la page Facebook et la liste de diffusion des candidats déjà déclarés.